

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **15 h 30** le **jeudi 21 janvier 2021** dans l'espace virtuel de Zoom Meeting par visioconférence.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATION

3.1 Règlement 21-524 — Visant à fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation et les conditions de perception pour 2021.

3.1.1 Projet de règlement

4. LOISIRS

4.1 Journées de la persévérance scolaire 2021

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 15 h 30.

Le Conseil de la municipalité siège exceptionnellement en séance extraordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes identifiées individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ceci est possible en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 3-2021 du 13 janvier 2021 et de l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 octobre 2020.

2021-01-024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

3. LÉGISLATION

3.1. RÈGLEMENT 21-524 — VISANT À FIXER LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS, LES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR 2021.

2021-01-025

3.1.1. PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le terme « unité » utilisé dans le présent règlement signifie un logement ou un local ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu les documents conformément à l'article 148 du Code municipal avant la séance du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

DE DÉPOSER le projet de règlement 21-524 — Visant à fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation et les conditions de perception pour 2021.

4. LOISIRS

2021-01-026

4.1. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité ;

DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur notre territoire ;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question du public.

2021-01-027

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée à 15 h 45.

ORIGINAL SIGNÉ

M. Gilles Carpentier, maire

ORIGINAL SIGNÉ

**M. Michel Morneau, directeur
général et secrétaire-trésorier**